

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE TENUE LE JEUDI 15 FÉVRIER 2024 À HUIS CLOS À 10 H 50 PAR WEBCONFÉRENCE TEAMS

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Nicole Johnson, membre indépendant — expérience vécue à titre d'utilisateur des services sociaux
Marlyne Cyr, membre indépendant — gestion des risques, finance et comptabilité
Edna Synnott, membre désigné du comité des usagers (CU)
Martine Larocque, membre désigné – conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)
Marie-Ève Hunter, membre désigné – conseil des infirmières et infirmiers (CII)
Andréanne Gauthier, membre désigné — conseil multidisciplinaire (CM)
Sabrina Tremblay, membre désigné — comité régional sur les services pharmaceutiques
- MM. Gilles Cormier, **président intérimaire**, membre indépendant — expertise en réadaptation
Martin Pelletier, **président-directeur général**
Magella Émond, membre indépendant — expertise en santé mentale
Médor Doiron, membre indépendant — expertise en protection de la jeunesse
Michel Garcia, membre désigné – département régional de médecine générale (DRMG)
Philippe Berger, membre indépendant — observateur fondations

EST ABSENTE :

- M^{me} Édith Couture, membre indépendant — milieu de l'enseignement

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président intérimaire, M. Gilles Cormier, après avoir constaté le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion à huis clos ouverte à 10 h 54.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-13-23/24-130

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour et huis clos décrété
3. Direction des services professionnels
 - 3.1 Évaluation de la qualité de l'acte dans le service de chirurgie générale de l'Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts
4. Levée du huis clos et de la séance

3. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

3.1 ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'ACTE DANS LE SERVICE DE CHIRURGIE GÉNÉRALE DE L'HÔPITAL DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS

Le président intérimaire, invite, le président-directeur général, à présenter ce point.

La situation en lien avec les services offerts au bloc opératoire de l'Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts a entraîné sa fermeture en décembre 2022 et janvier 2023, suivie d'une réouverture graduelle à l'hiver 2023. Une visite ministérielle de ce service a eu lieu les 5 et 6 octobre 2023 a également soulevé plusieurs enjeux résumés dans une lettre du 15 novembre 2023, dont la mention de « critères cliniques ».

L'organisation a le devoir d'assurer des services de qualité à la population qu'elle dessert. Le CISSS a également l'obligation de redonner confiance à la population et aux divers intervenants quant aux services offerts par le bloc opératoire suite à la situation rencontrée.

Parmi les étapes franchies, il est noté :

- Visite ministérielle d'octobre 2023 et enjeux résumés dans la lettre du 15 novembre 2023.
- Demande du chef de département de chirurgie du 5 décembre 2023.
- Résolution du CECMDP lors de sa rencontre du 9 février 2024.

CA-CISSSG-13-23/24-131

CONSIDÉRANT le devoir de l'organisation d'assurer des services de qualité;

CONSIDÉRANT le besoin de redonner confiance envers les services offerts après la situation au bloc opératoire de l'Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts ayant entraîné sa fermeture en décembre 2022 et janvier 2023, suivie d'une réouverture graduelle à l'hiver 2023;

CONSIDÉRANT la visite ministérielle du bloc opératoire les 5 et 6 octobre 2023, visite ayant soulevé plusieurs enjeux résumés dans la lettre du 15 novembre 2023, dont la mention de « critères cliniques », mais n'ayant pas étudié spécifiquement la qualité de l'acte médical;

CONSIDÉRANT la demande du chef de département du 5 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'article 214 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux mentionnant : « *Conformément aux règlements de l'établissement, le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens est, pour chaque centre exploité par l'établissement, responsable envers le conseil d'administration : 1° de contrôler et d'apprécier la qualité, y compris la pertinence, des actes médicaux, dentaires et pharmaceutiques posés dans le centre; 2° d'évaluer et de maintenir la compétence des médecins, dentistes et pharmaciens qui exercent dans le centre; [...]. Dans l'exercice des fonctions décrites aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa [...], celui-ci peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à un expert externe à l'établissement. [...]* »;

SUR PROPOSITION APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- De demander une évaluation externe de la qualité de l'acte dans le service de chirurgie générale de l'Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts;

Cette évaluation devra notamment porter, pour la période des années 2019 à 2023, sur :

- Les évaluations lors des consultations, y compris les refus de procéder à de telles consultations;
- Les procédures et les décisions chirurgicales;
- Les suivis cliniques et d'investigations;
- Les transferts vers d'autres centres, leurs indications et leurs procédures;
- Les procédures et les décisions concernant l'endoscopie digestive.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSG-13-23/24-132

SUR PROPOSITION D'UNANIMEMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever le huis clos et la séance à 11 h 10.



Gilles Cormier, Président intérimaire



Martin Pelletier, Secrétaire